



Rapport annuel d'activité de la CLE et du SAGE du bassin versant du Loir

Année 2014

Adopté par la CLE le 16 juin 2015

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE | 2 |
| 2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DE SON BUREAU | 6 |
| 3. AUTRES ACTIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION..... | 7 |
| 4. LES AVIS DE LA CLE | 8 |
| 5. ACTIONS DE COMMUNICATION | 10 |
| 6. DEMARCHES OPERATIONNELLES..... | 10 |
| 7. BUDGETS ET FINANCEMENTS | 13 |
| 8. ANALYSE, BILAN ET PERSPECTIVES..... | 14 |

Contact :

Commission locale de l'eau du SAGE Loir
Hôtel de Ville
Espace Pierre Mendès France
72200 LA FLECHE
Tel : 02 41 86 63 16
Port : 06 85 24 41 62
Fax : 02 41 86 64 53

Mail : alexandre.delaunay@eptb-loire.fr

Structure
porteuse



1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1. LE BASSIN VERSANT DU LOIR

Le périmètre du SAGE du bassin versant du Loir a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 10 juillet 2003. Il s'étend sur un territoire de 7 160 km² et inclut pour partie, trois régions (Pays-de-la-Loire, Centre et Basse-Normandie), sept départements (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Sarthe, Maine-et-Loire, Loiret et Orne) et 445 communes.

Le SAGE du bassin versant du Loir présente la particularité de se superposer sur 21% de sa superficie avec le SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés.

On dénombre sur le territoire du SAGE Loir au titre de la Directive Cadre sur l'Eau :

- 17 masses d'eau « Cours d'eau »,
- 57 masses d'eau « très Petits Cours d'Eau »,
- 8 masses d'eau souterraines,
- 1 masse d'eau plan d'eau (MEFM).

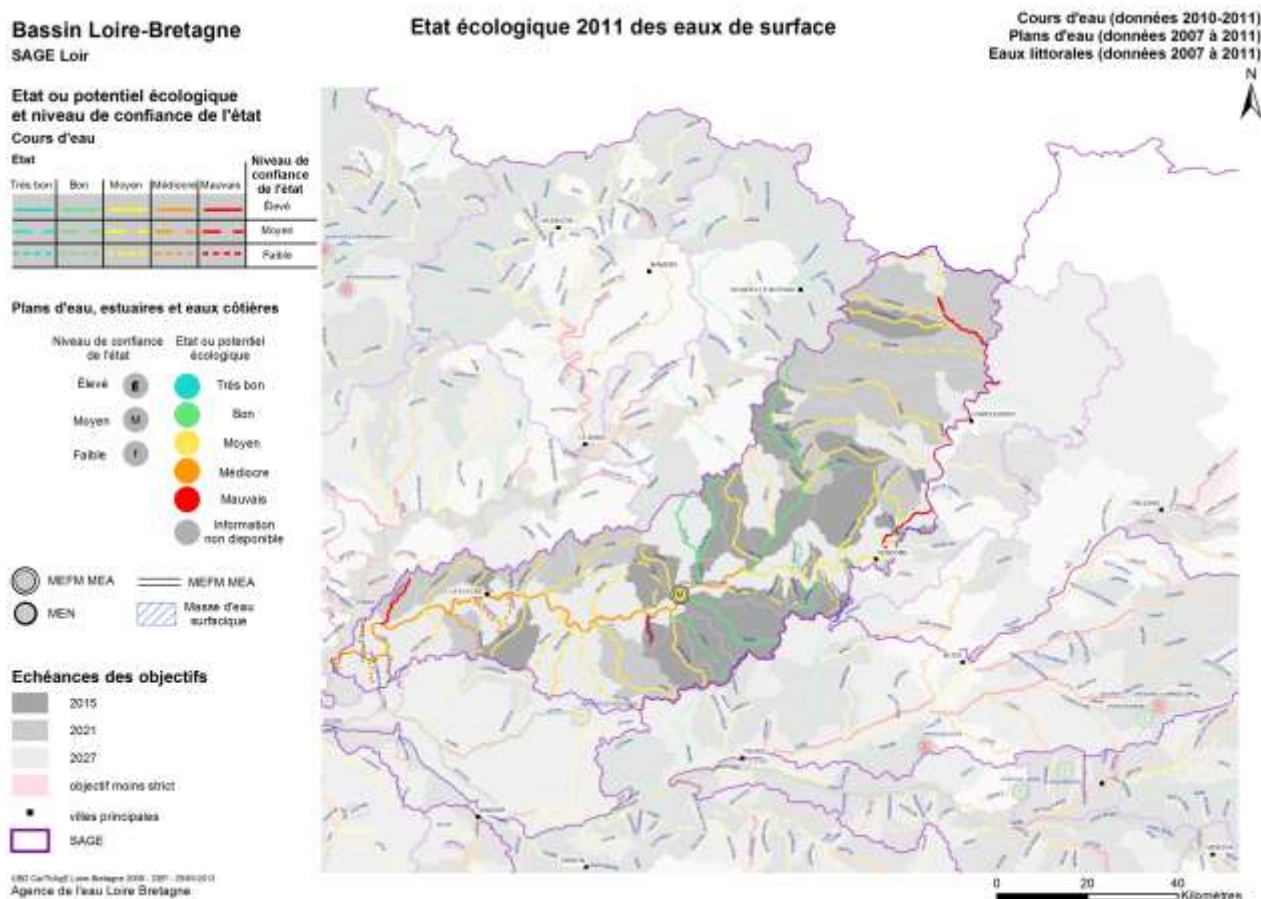


Figure 1 : L'état écologique 2011 des eaux de surface du SAGE Loir – source : AELB

Selon la dernière évaluation en date de 2011, 9 masses d'eau cours d'eau seraient en bon état et 20 masses d'eau doivent améliorer leur état pour atteindre le bon état des eaux à échéance 2015, soit environ 27% des masses d'eau cours d'eau. Les paramètres déclassant sont en général, dans l'ordre : la morphologie la physicochimie, et l'hydrologie.

| Evaluation de l'état DCE | Masses d'eau à objectif bon état 2015 | | Masses d'eau à objectif bon état 2021 | | Masses d'eau à objectif bon état 2027 | |
|--------------------------|---------------------------------------|-----|---------------------------------------|-----|---------------------------------------|-----|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Très bon | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Bon | 9 | 31% | 3 | 13% | 2 | 9% |
| Moyen | 16 | 55% | 16 | 70% | 13 | 59% |
| Médiocre | 0 | 0% | 1 | 4% | 6 | 27% |
| Mauvais | 1 | 3% | 2 | 9% | 1 | 5% |
| Non qualifié | 3 | 10% | 1 | 4% | 0 | 0% |

Figure 2 : Evaluation de l'état des masses d'eau cours d'eau (synthèse)

Les principales nappes existantes sur le territoire du SAGE sont celles du Cénomaniens, du Séno-Turonien et la nappe de Beauce. Leurs potentialités varient en fonction de facteurs propres à chaque aquifère. Un certain nombre de masses d'eau souterraines devront améliorer leur état chimique au regard des pesticides et des nitrates. La nappe du Cénomaniens, majoritairement captive, devra quant à elle améliorer son état quantitatif.

| Masses d'eau souterraines | Code | Échéance bon état | Etat quantitatif | Etat chimique | |
|--|---------|---------------------------------------|------------------|---------------|------------|
| | | | | Nitrates | Pesticides |
| Sables et grès du Cénomaniens | FRGG080 | 2015 | Médiocre | Bon | Bon |
| Craie du Séno-Turonien Touraine Nord | FRGG088 | 2021 | Bon | Bon | Médiocre |
| Craie du Séno-Turonien unité du Loir | FRGG090 | 2027 | Bon | Bon | Médiocre |
| Calcaires tertiaires libres de Beauce | FRGG092 | 2015 (quantitatif) 2027 (chimique) | Médiocre | Médiocre | Médiocre |
| Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine | FRGG095 | 2021 | Bon | Médiocre | Médiocre |
| Alluvions Loir | FRGG111 | - | Bon | Bon | Bon |
| Calcaires du jurassique moyen captif de la bordure NE du massif armoricain | FRGG120 | - | Bon | Bon | Bon |
| Marnes du Callovien Sarthois | FRGG121 | 2021 | Bon | Médiocre | Médiocre |

Figure 3 : Evaluation de l'état des masses d'eau souterraines

1.2. CONCERTATION ET ORGANISATION INTERNE

La Commission Locale de l'Eau a été instituée par arrêté inter-préfectoral du 8 novembre 2004. Suite aux élections municipales du printemps 2014, la composition de la CLE a été révisée par arrêté préfectoral du 20 novembre 2014 (19 nouveaux élus ont intégré la CLE à cette occasion). Elle compte désormais, **76 membres titulaires** dont 39 représentants des élus, 19 représentants des usagers et 18 représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Installée le 18 décembre, la nouvelle Commission Locale de l'Eau a élu M. Serge FAUVE (conseiller général d'Eure-et-Loir) à sa Présidence, succédant ainsi à M. Guy-Michel CHAUVEAU.

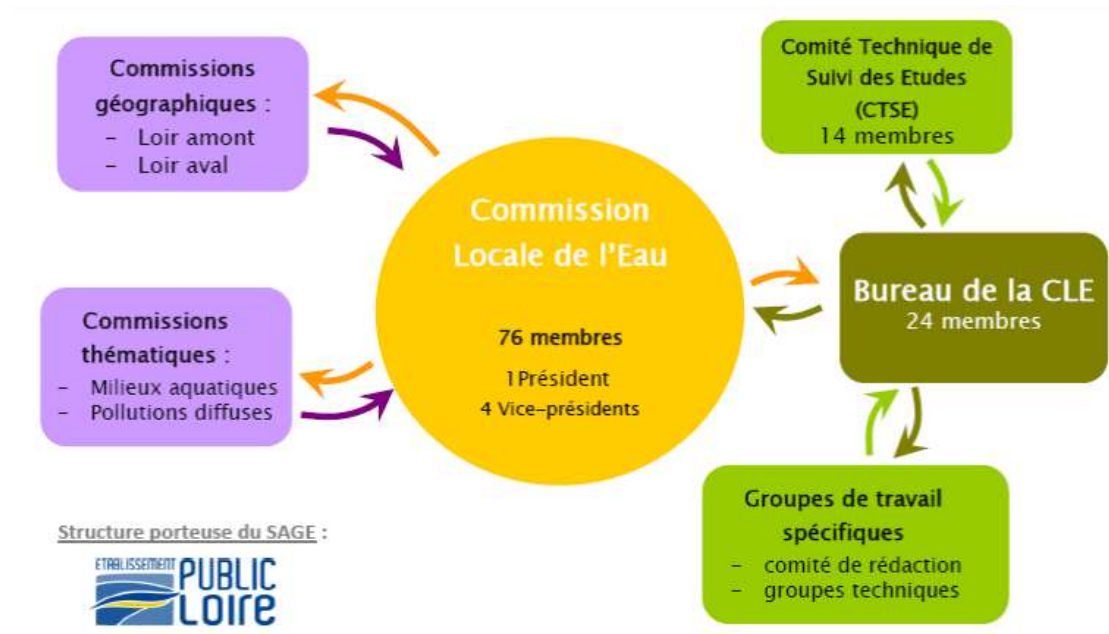


Figure 4 : organisation autour du SAGE Loire

La Commission Locale de l’Eau étant dépourvue de personnalité juridique, elle a désigné l’Etablissement public Loire (EP Loire) comme structure porteuse de la procédure d’élaboration. Dans ce cadre, l’Etablissement met à la disposition de la CLE un animateur (1 ETP) ainsi qu’un appui administratif mutualisé à temps partiel.

1.3. L’AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

Les premières études ont débuté en 2007 puis se sont poursuivies jusqu’à l’adoption du projet de SAGE par la CLE en date du 6 septembre 2013.



L’année 2014 a été exclusivement consacrée à la poursuite des procédures administratives de consultation des collectivités (novembre 2013 à avril 2014) puis d’enquête publique (octobre-novembre 2014).

Un marché d’assistance juridique, technique et méthodologique a été passé pour assurer l’accompagnement de la CLE depuis la phase de rédaction jusqu’à l’approbation finale du SAGE par arrêté inter-préfectoral (couvrant la phase de consultation et d’enquête publique).

Engagée le 28 mars 2012, cette prestation réalisée par le bureau d'études SCE a été prolongée à trois reprises compte tenu des délais administratifs d'instruction non compressibles (arrêtés de composition de CLE, délais de consultation de l'autorité environnementale et délais de signature de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique).

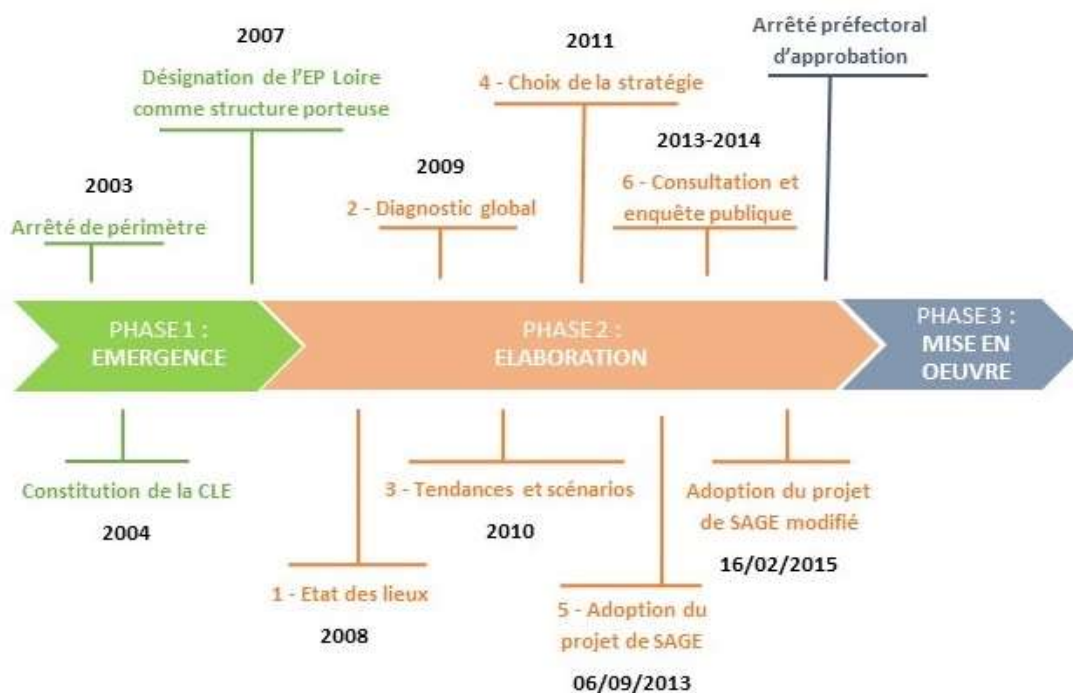


Figure 5 : avancement de l'élaboration du SAGE Loir

Conformément à la décision du Bureau de la CLE en date du 13 mars 2014, les avis de la consultation des assemblées ont été analysés conjointement à ceux du public, soit au terme de la procédure d'enquête publique.

L'analyse des avis des consultations se poursuit au premier trimestre 2015 en vue de l'adoption d'un projet modifié et de la transmission d'un projet définitif au Préfet coordonnateur.

1.4. LES ENJEUX DE L'EAU IDENTIFIES SUR LE BASSIN DU LOIR

La Commission Locale de l'Eau a retenu sept enjeux auxquels le SAGE devra répondre en vue d'atteindre le bon état des eaux dans les années à venir :

- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage et le portage du SAGE ;
- La qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines (nitrates, pesticides, phosphore, substances émergentes) ;
- La qualité des milieux aquatiques (morphologie/continuité) ;
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La connaissance, préservation et valorisation des zones humides ;
- Les inondations ;
- La gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines.

2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DE SON BUREAU

⊕ La Commission Locale de l'Eau

En 2014, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à une seule reprise, du fait notamment des délais administratifs liés à sa recomposition (arrêté préfectoral signé le 20 novembre 2014).

1. Le 18 décembre, à la Flèche (72)

Considérant le renouvellement d'un certain nombre d'élus, cette réunion d'installation de la CLE était consacrée à une présentation de la procédure SAGE et de son contenu afin de favoriser l'appropriation du projet.

- i. Présentation de la procédure SAGE et cadrage général
- ii. Installation de la Commission Locale de l'Eau
 - a. Election du Président et des vice-présidents ;
 - b. Composition du Bureau de la CLE ;
 - c. Désignation à la commission inter-SAGE Nappe de Beauce ;
- iii. Présentation du projet de SAGE Loir
- iv. Information sur les phases de consultation et d'enquête publique
- v. Adoption du rapport d'activité de la CLE (année 2013)

34 membres de la CLE assistaient à cette réunion (15 élus, 13 usagers, 6 Etat) et 5 personnes associés.

Cette séance a été marquée par l'élection de M. Serge FAUVE à l'unanimité à la présidence de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loir. Les 4 vice-présidents sont désormais :

- M. Philippe CHAMBRIER (adjoint au maire de Vendôme – Loir-et-Cher)
- Mme. Catherine CÔME (maire de Louestault – Indre-et-Loire) ;
- M. Adrien DENIS (maire de Dénezé-sous-le-Lude – Maine-et-Loire) ;
- M. Claude JAUNAY (vice-président de la CC du Pays fléchois – Sarthe).

⊕ Le bureau de la CLE

En 2014, le bureau de la CLE s'est réuni à une seule reprise.

1. Le 13 mars, à Marboué (28)

- i. Points d'informations
 - a. Information sur les avis de la CLE
 - b. Communication sur la réduction de l'usage des pesticides
 - c. Portage de la mise en œuvre du SAGE Loir
 - d. Stage « gestion quantitative »
- ii. Rapport d'activité de la CLE (année 2013)
- iii. Consultation des assemblées délibérantes : bilan intermédiaire

iv. Avis sur les programmes d'actions captages prioritaires

7 personnes assistaient à cette réunion.

⊕ **Les commissions géographiques**

Les commissions géographiques n'ont pas été réunies en 2014.

3. AUTRES ACTIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION

5.1. REUNIONS ORGANISEES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU SAGE

⊕ **Les rencontres locales**

Des réunions d'information et d'échange avec les élus sont organisées depuis le début de l'élaboration du SAGE afin de porter à connaissance le projet et faire émerger les maîtrises d'ouvrage potentielles.

Dans le cadre de la consultation des collectivités et organismes institutionnels lancée le 26 octobre 2013, trois rencontres locales avaient été organisées en différents points du bassin afin de présenter plus en détail le contenu du projet et ses implications pour les collectivités :

- 1. Loir aval :** le 25 novembre, au Lude (72) - 36 personnes ;
- 2. Loir amont :** le 4 décembre, à Marboué (28) - 33 personnes ;
- 3. Loir médian et Braye :** le 10 décembre, à Savigny-sur-Braye (41) - 52 personnes ;

Dans le prolongement de ces rencontres et à la demande des groupements de collectivités (syndicat ou communautés de communes), la cellule d'animation est intervenue pour présenter plus en détail le projet de SAGE et répondre aux interrogations locales. En 2014, ces interventions représentent 7 réunions pour un public total estimé à 195 personnes.

⊕ **Le Comité technique et les groupes de travail**

Essentiellement composé de techniciens et acteurs compétents, les groupes techniques sont mobilisés selon les besoins sur des thématiques spécifiques.

Le groupe technique « gestion quantitative » s'est réuni à Vendôme le 26 juin 2014 afin d'échanger sur l'avancement de l'étude préalable de recueil et d'approfondissement des connaissances relatives aux pressions quantitatives. Cette étude préalable a été réalisée par Julie BONNAUD, dans le cadre d'un stage de 5 mois auprès de la cellule d'animation.

⊕ **Réunion des partenaires financiers**

Le 25 septembre 2014, les partenaires financiers de l'élaboration du SAGE Loir ce sont réunis au Mans à l'initiative de Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Président de la CLE.

Arrivant au terme de la phase d'élaboration, cette réunion visait à faire un bilan des actions réalisées depuis 2007 et à engager les discussions relatives à la définition des modalités techniques, administratives et financières liées à la phase de mise en œuvre du SAGE Loir.

5.2. AUTRES REUNIONS

⊕ **Réunions locales**

- Comité de pilotage (CoPil) contrats territoriaux milieux aquatiques (Loir amont, Loir médian, Escotais, Basses Vallées Angevines...)
- COFIL contrats territoriaux pollutions diffuses (Ozanne, Boulon) ;
- Comités techniques contrats territoriaux (Loir amont, Loir médian, Basses Vallées Angevines, Loir en Sarthe, Loir en Maine-et-Loire...)
- Comité technique et COFIL étude continuité écologique sur les ouvrages du Loir en Maine-et-Loire ;
- Réunions et rencontres organisées par le SAGE Nappe de Beauce ;

⊕ **Réunions départementales**

- Elaboration du programme de mesure SDAGE (28, 41, 49, 72) ;
- COFIL schéma départemental d'assainissement (CG 72) ;
- Réunion départementale – captages grenelle (DDT 72) ;

⊕ **Réunions régionales, de bassin ou nationales**

- Rencontres de l'eau Loire-Bretagne (Agence de l'eau) ;
- Réunion des présidents de CLE (EP Loire) ;
- Groupe de concertation programme d'actions régional Directive nitrates (préfecture de région Centre) ;
- Comité Technique Territorial Sarthe-Mayenne-Loir (Agence de l'eau) ;

⊕ **Réseaux, colloques, formations**

- Formations : Q-GIS (EP Loire) ;
- Rencontre de l'eau en Loire-Bretagne (eaux pluviales) ;
- Colloque « Pesticides – des impacts aux changements de pratiques » (INRA) ;
- Carrefour des gestions locales de l'eau ;
- Réseau des animateurs de SAGE de l'Etablissement public Loire ;
- Réseau des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne (Agence de l'eau) ;
- Réseau des animateurs de SAGE de la délégation Anjou-Maine (Agence de l'eau) ;
- Réseau des animateurs de SAGE des Pays-de-la-Loire et du Centre (DREAL Pays-de-la-Loire et DREAL Centre) ;

4. LES AVIS DE LA CLE : dossiers d'autorisation – nomenclature EAU

En 2014, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été destinataire de 25 dossiers de demandes d'autorisation ou de déclaration au titre de la nomenclature EAU (Art. R214-10 du code de l'environnement - LEMA¹).

Pour rappel : Le SAGE Loir n'étant pas approuvé, il n'y a pas encore d'obligation réglementaire de solliciter l'avis de la CLE pour ce type de dossier.

Le détail des dossiers de déclaration/autorisation transmis à la CLE est le suivant :

- Rejet d'eaux pluviales (rub. 2.1.5.0) : 5 dossiers ;
- Consolidation ou protection de berges (rub. 3.1.4.0) : 2 dossiers ;
- Création de stations d'épuration (rub. 2.1.1.0) : 2 dossiers ;

¹ LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

- Épandage des boues (rub. 2.1.3.0) : 2 dossiers ;
- Modification de profil de cours d'eau (rub. 3.1.2.0) : 4 dossiers ;
- Prélèvements d'eau souterraine (rub. 1.1.2.0) : 2 dossiers ;
- Réalisation de réseau de drainage (rub. 3.3.2.0) : 1 dossier ;
- Sondage, forage (rub. 1.1.1.0) : 3 dossiers ;
- Divers travaux en cours d'eau : 3 dossiers ;
- Autre : 1 dossier.

Elle a également été sollicitée à deux reprises par le Comité de bassin sur des projets de contrats territoriaux pour la protection de captages d'alimentation en eau potable.

| Date de la consultation | Transmis par : | Objet | Pièces transmises | AVIS | Rubrique | Remarques / Compléments |
|-------------------------|--------------------------------|--|-------------------------------|--|----------------------------------|---|
| 17/01/2014 | Agence de l'eau Loire-Bretagne | Contrat territorial pour la protection des captages de Beauvoir et d'Orsonville (Châteaudun) | Projet de contrat territorial | Avis réservé (transmis le 14/03/2014) | Hors nomenclature eau | Programme d'actions compatible avec le projet de SAGE sur le volet agricole, mais compléments à apporter à l'état initial concernant certains éléments de santé publique jugés essentiels sur les territoires concernés |
| 17/01/2014 | Agence de l'eau Loire-Bretagne | Contrat territorial pour la protection du captage de Villemore sur la commune de Saint-Denis-les-Ponts | Projet de contrat territorial | Avis réservé (transmis le 14/03/2014) | Hors nomenclature eau | |
| 22/01/2014 | DDT 72 | Rejet d'eaux pluviales de la ZAC du Cruchet (commune d'Ecommoy) | Dossier de D | Avis favorable (transmis le 03/03/2014) | Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0) | Avis favorable |
| 01/08/2014 | DDT 28 | Projet de PPRI de la vallée du Loir en Eure-et-Loir | Dossier de PPRI | / | Hors nomenclature eau | Impossibilité de réunir la CLE dans les délais de consultation |

Figure 6 : tableau de synthèse des avis émis par la CLE en 2014

5. ACTIONS DE COMMUNICATION



Une nouvelle version du site internet du SAGE Loir (www.sage-loir.fr) a été mise en ligne en milieu d'année 2014. La cellule d'animation du SAGE Loir a œuvré à l'alimentation et la mise à jour du nouveau site.

Cet outil de communication permet d'informer le grand public sur le contenu de la démarche SAGE, sur l'organisation et l'état d'avancement du SAGE. Il permet également d'avoir une vue d'ensemble sur l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin, et sur les principales actions réalisées, en cours ou à venir. La diffusion des comptes-rendus de réunions ainsi que les documents provisoires ou finalisés relatifs à l'élaboration du SAGE est également faite sur le site.

A signaler la création d'une page répertoriant l'ensemble des démarches opérationnelles du bassin versant (contrats territoriaux) permettant de valoriser ces interventions.

Par ailleurs, des réunions d'information auprès des collectivités locales demandeuses (cf. rencontres locales) ont été organisées en 2014 afin de favoriser l'appropriation du projet de SAGE en phase consultation. Pour cela, un rapport simplifié avait été rédigé ainsi que différents supports de présentation.

Enfin, en prévision de la phase de mise en œuvre la cellule d'animation a travaillé à l'élaboration d'un plan de communication pluriannuel. Il sera proposé à l'avis et à la validation du Bureau de la CLE en 2015.

6. DEMARCHES OPERATIONNELLES

La Commission Locale de l'Eau impulse et accompagne les structures opérationnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes contractuels de territoire via notamment l'outil contrat territorial de l'Agence de l'eau.

A ce jour, les sous-bassins versant du « Loir amont (28) » et du « Loir médian (41) » sont couverts par des structures opérationnelles mutualisées. La CLE assure ainsi un suivi et une mise en cohérence de ces programmes avec les orientations du SAGE.

Le secteur aval du bassin versant reste en revanche en déficit de maîtrise d'ouvrage et présente un manque de coordination entre acteurs. La cellule d'animation travail, en relation étroite avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à une structuration de la maîtrise d'ouvrages à l'échelle des bassins versant de la Braye et du Loir aval en vue de porter des programmes d'actions multithématiques.

7.1. CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES

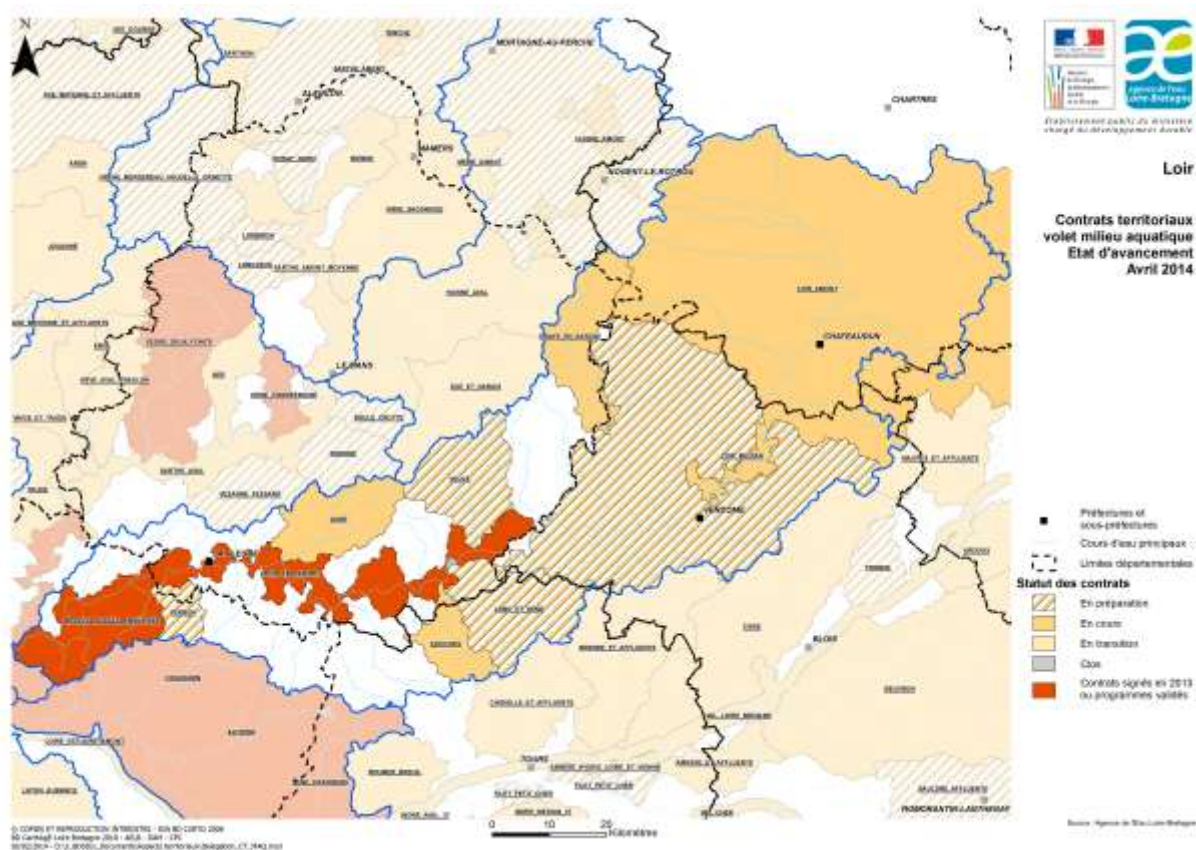
Plusieurs acteurs locaux interviennent, dans le cadre de contrats territoriaux, en faveur de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau à l'échelle de sous bassin versants.

En cours :

- CT Loir amont (portage SMAR Loir 28) pour la période 2013-2017 ;
- CT du Long et de la Dême (portage CC du Racan) pour la période 2014-2018 ;
- CT de l'Escotais (portage CC du Racan) pour la période 2014-2019 ;
- CT du Loir en Sarthe (portage : CG 72) pour la période 2013-2018 ;
- CT du Verdun (portage : Syndicat du Verdun) pour la période 2014-2019 ;

En instance d'approbation :

- CT Loir médian (portage : SIERAVL).
- CT des Basses Vallées Angevines (portage : Angers Loire Métropole).



7.2. CONTRATS TERRITORIAUX POLLUTIONS DIFFUSES

En cours :

- CT du bassin versant de l'Ozanne (portage : CA 28) pour la période 2013-2017 ;
- CT captage de Saint-Denis-les-Ponts (portage : Syndicat intercommunal) pour la période 2014-2017 ;
- CT captages de Châteaudun (portage : ville de Châteaudun) pour la période 2014-2017.

En instance d'approbation :

- CT Loir médian – secteur Boulon à titre expérimental (portage : SIERAVL et CA 41) ;

Actions engagées sur les masses d'eau en objectifs 2015 et dont l'état n'est actuellement pas satisfaisant :

| Code ME | Cours d'eau | Etat écologique | | | | | Actions engagées |
|-----------|-----------------------|------------------------|----------------------------|-----------------|------------------------------|----------------------------|--|
| | | Etat Ecologique validé | Niveau de confiance validé | Etat Biologique | Etat physico-chimie générale | Etat Polluants spécifiques | |
| FRGR1067 | CARTES | 3 | 3 | 2 | 4 | 2 | Pas d'actions engagées / travail de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage à poursuivre |
| FRGR1110 | BOIR | 3 | 3 | 3 | 2 | | Pas d'actions engagées / travail de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage à poursuivre |
| FRGR1114 | DINAN | 3 | 3 | 3 | 2 | | Pas d'actions engagées / travail de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage à poursuivre |
| FRGR1121 | YRE | 3 | 2 | 2 | 2 | | Pas d'actions engagées / travail de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage à poursuivre |
| FRGR1069 | PERAUDERIE | 5 | 3 | 5 | 2 | | Pas d'actions engagées / travail de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage à poursuivre avec CC du Racan |
| FRGR0502 | ESCOTAIS | 3 | 3 | 3 | 3 | | CT milieux aquatiques (CC du Racan) - DIG en cours |
| FRGR1193 | TUSSON | 3 | 3 | 4 | 4 | 2 | Pas d'actions engagées / travail de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage à poursuivre (BV Braye) |
| FRGR1099 | NICLOS | 3 | 2 | 3 | 2 | | CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir |
| FRGR1081 | MELINAIS | 4 | 1 | | 2 | | CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir |
| FRGR1115 | FONTAINE DE SASNIERES | 3 | 1 | | 2 | | CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir |
| FRGR1105 | CENDRINE | 3 | 2 | 3 | 3 | 2 | CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir |
| FRGR1104 | FARGOT | 3 | 1 | | 2 | | CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir |
| FRGR0497 | BOULON | 3 | 3 | 2 | 3 | 2 | CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir CT pollutions diffuses (SIERAVL) - Elaboration du programme d'actions |
| FRGR0500a | GRENNE | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | Intégré aux études préables CT Loir médian, mais souhait de ne pas conventionner pour la mise en œuvre des actions / Travail de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage à poursuivre sur le BV Braye |
| FRGR1138 | REVEILLON | 3 | 3 | 3 | 4 | 2 | CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir |
| FRGR1145 | CHAMORT | NQ | 0 | | | | CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir |
| FRGR1148 | LIS | NQ | 0 | | | | CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir |
| FRGR1195 | VALLEE DE GUETTE | NQ | 0 | | | | CT milieux aquatiques Loir médian (SIERAVL) - DIG à venir |
| FRGR0496 | AIGRE | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28) - contrat signé |
| FRGR1323 | FOUSSARDE | 3 | 3 | 3 | 4 | 2 | CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28) - contrat signé |

Codes utilisés pour les colonnes avec des éléments de qualité de l'état écologique (état écologique, IBD, IBGN, IPR, Physico-chimiques généraux, ...) :

Etat écologique = 1 : très bon état ; 2 : bon état ; 3 : moyen, 4 : médiocre ; 5 : mauvais ; U : inconnu /pas d'information ; NQ : non qualifié

Niveau de confiance = 1 : faible ; 2 : moyen ; 3 : élevé ; 0 Non qualifié ; U : inconnu /pas d'information

7. BUDGETS ET FINANCEMENTS

Dépenses pour l'année 2014

Le budget du SAGE Loir se décompose en trois volets :

- Volet 1 : Animation
- Volet 2 : Communication
- Volet 3 : Etudes

Pour l'année 2014 les **dépenses dites d'animation**, comprenant les frais de fonctionnement (location d'un bureau, frais d'affranchissement, télécommunication, reprographie, transports, logiciels, fournitures administratives) et les frais de personnel (poste d'animateur, secrétariat, poste d'encadrement), se sont élevées à **54 695.88 € TTC**.

Les dépenses de communication se sont élevées à **327.75 € TTC**.

Les dépenses liées aux études se sont élevées à

- **6 609.82 € TTC (Appui juridique et technique)**
- **71 478.92 € TTC (Enquête publique)**

Le montant total des dépenses pour 2014 s'élève donc à 133 112.37 € TTC.

Répartition des dépenses pour l'année 2014 par financeur :

| | Animation-Communication | | Etude - appui à la rédaction du SAGE | | Etude - consultation/enquête publique | |
|------------------|-------------------------|----------------------|--------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|----------------------|
| | Taux | Montant des dépenses | Taux | Montant des dépenses | Taux | Montant des dépenses |
| FEDER | - | - | 8,92% | 589,60 € | - | - |
| AELB | 85,45% | 47 017,69 € | 60,00% | 3 965,89 € | 70,00% | 50 035,24 € |
| CR Centre | 4,44% | 2 443,05 € | 7,87% | 520,19 € | 9,15% | 6 540,32 € |
| CR Pays de Loire | 2,27% | 1 249,04 € | 3,90% | 257,78 € | 4,68% | 3 345,21 € |
| CG 28 | 1,73% | 951,91 € | 3,07% | 202,92 € | 3,57% | 2 551,80 € |
| CG 37 | 0,57% | 313,63 € | 1,01% | 66,76 € | 1,18% | 843,45 € |
| CG 41 | 1,74% | 957,41 € | 3,10% | 204,90 € | 3,59% | 2 566,09 € |
| CG 49 | 1,02% | 561,24 € | 3,52% | 232,67 € | 2,11% | 1 508,21 € |
| CG 72 | 2,38% | 1 309,56 € | 8,18% | 540,68 € | 4,91% | 3 509,61 € |
| EP LOIRE | 0,39% | 214,59 € | 0,43% | 28,42 € | 0,81% | 578,98 € |
| Total | 100,00% | 55 023,63 € | 100,00% | 6 609,82 € | 100,00% | 71 478,92 € |

8. ANALYSE, BILAN ET PERSPECTIVES

8.1. ANALYSE ET BILAN DE L'ACTIVITE 2014

Après l'adoption du projet de SAGE en date du 6 septembre 2013, l'année 2014 a été essentiellement consacrée à la poursuite des procédures administratives de consultation des collectivités puis d'enquête publique.

Parallèlement, un important travail a été réalisé auprès des différents partenaires financiers afin de faire le bilan des actions réalisées depuis 2007 et d'engager les discussions relatives à la définition des modalités techniques, administratives et financières liées à la phase de mise en œuvre du SAGE Loir.

La communication autour du SAGE Loir s'est résumée à l'organisation de temps d'échanges auprès des élus du territoire afin de permettre l'appropriation du projet. Par ailleurs, la mise en ligne du nouveau site internet, permet désormais de disposer d'un outil dynamique afin de mieux communiquer sur le SAGE, les enjeux du territoire mais également de partager et valoriser les expériences locales.

Enfin, l'appui d'une stagiaire sur une période de 5 mois a permis d'améliorer les connaissances relatives aux problématiques quantitatives du bassin versant par le recueil et le prétraitement de l'ensemble données disponibles. Cette étude préalable permettra le lancement d'une étude approfondie dès 2015.

8.2. PERSPECTIVES POUR 2015

Les principales perspectives pour 2014 sont les suivantes :

- Favoriser le consensus sur le projet de SAGE définitif et viser une approbation préfectorale au premier trimestre 2015 ;
- Développer le volet communication autour du SAGE Loir par la validation et la mise en œuvre du plan de communication ;
- Permettre une intégration efficace des nouveaux membres de la CLE suite à son renouvellement partiel (élections municipale de mars 2014, départementales de 2015) ;
- Relancer les travaux de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage sur les sous-bassins encore dépourvus (Braye ; Loir aval). Pour rappel, ces travaux avaient été suspendus en 2013 en raison des réflexions relatives la loi de modernisation de l'action publique ;
- Lancer l'appel à projet relatif au Contrat Régional de Bassin Versant du Loir (outil financier de la région Pays-de-la-Loire) ;
- Alimenter le tableau de bord afin d'en faire un outil de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du SAGE (état initial, programmation, hiérarchisation des actions) ;
- Préparer l'engagement des études prévues en années N+1 : gestion quantitative et gouvernance ;
- Lancer une réflexion sur le pilotage du programme d'actions inondations (financements mobilisables, maîtres d'ouvrages, gouvernance...).